

FICHE D'INFORMATION

Le label Grüner Knopf n'est pas le garant d'une protection effective des droits humains

Le label de durabilité allemand « Grüner Knopf » est présenté comme « social, écologique, gouvernemental et certifié indépendant ». Pourtant, il peut être accordé à des produits d'entreprises qui ne garantissent pas suffisamment le respect des droits humains.

Le label Grüner Knopf tient-il ses promesses ?

Le label Grüner Knopf suscite de grandes attentes. Lancé par le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement, ce label textile veut montrer qu'il est possible d'acheter des articles de mode durables. Son logo, un bouton vert, est censé aider les consommateurs et consommatrices à choisir leur nouveau t-shirt, bonnet ou drap, et à les orienter de manière fiable dans la jungle des labels.

Mais le Grüner Knopf tient-il ses promesses ? Peut-on vraiment être certain que les produits certifiés sont fabriqués de manière « sociale » et « écologique », et que les entreprises assument leur devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains ?

Un an après le lancement du label, FEMNET et Public Eye ont passé les entreprises au crible et analysé ce qu'elles communiquent publiquement concernant leur devoir de diligence raisonnable.

Les conclusions sont décevantes : contrairement à ce que promet son logo, le Grüner Knopf ne garantit pas, dans sa mise en œuvre, des conditions de production sociales. Les comptes rendus de nombreuses entreprises sont insuffisants ; les normes et processus de vérification présentent des lacunes. Dans la pratique, le label ne tient pas ses promesses : des vêtements et autres produits textiles fabriqués sans exploitation ni dégradations environnementales.

Les critères du Grüner Knopf pour les entreprises

Si de nombreux autres labels s'intéressent uniquement aux produits et à leurs procédés de production, le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement, à l'origine du Grüner Knopf, reconnaît que cette approche, seule, est insuffisante car elle ne tient pas compte des problèmes structurels liés aux pratiques commerciales des marques. Parmi ceux-ci figurent la pression exercée par de nombreuses enseignes de la mode sur leurs fournisseurs afin d'obtenir des prix très bas, des délais de livraison toujours plus courts, la mise en concurrence des fournisseurs, ou encore la répression systématique des syndicats. C'est pourquoi le Grüner Knopf ajoute vingt critères d'entreprises à ceux portant sur les produits.

FICHE D'INFORMATION SUR LE RAPPORT « Hält der Grüne Knopf was er verspricht? Was Unternehmen über menschenrechtliche Risiken und Maßnahmen in ihren Lieferketten berichten », publié par FEMNET et Public Eye en janvier 2021. Auteur·e·s : Gisela Burckhardt, FEMNET (responsable médias) et David Hachfeld.

FEMNET

Kaiser-Friedrich-Str. 11, D - 53113 Bonn
Tél. : +49 228 18038116, info@femnet.de
www.femnet.de

Public Eye

Avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne
Tél. +41 021 620 03 03, contact@publiceye.ch
www.publiceye.ch

Ces critères s'articulent autour de cinq éléments centraux afin de vérifier si les entreprises 1) garantissent le respect des droits humains et de l'environnement dans leur politique, 2) étudient les risques et conséquences de leurs activités commerciales tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, 3) prennent des mesures efficaces pour remédier à ces risques, 4) communiquent de manière transparente et publique à ce propos, et 5) prévoient des mécanismes de réclamation pour les victimes potentielles.

Ces éléments centraux sont tirés des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et du Guide OCDE sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure.

La recherche

Pour cette recherche, nous avons analysé la communication officielle de 31 entreprises¹ du label Grüner Knopf, en étudiant le contenu de leur site internet ainsi que les informations communiquées en réponse à nos demandes concernant leur diligence raisonnable. Les informations ont été évaluées selon une grille d'analyse basée sur les exigences de communication du Grüner Knopf et du guide de l'OCDE. Une attention particulière a été accordée à trois risques spécifiques très répandus dans l'industrie textile : l'absence de salaire vital, la violence fondée sur le genre et l'absence de liberté d'association. L'analyse visait à répondre aux principales questions suivantes :

- ➔ Les entreprises certifiées Grüner Knopf respectent-elles leur engagement en matière de communication publique (critère 4.1) ?
- ➔ Les pratiques communiquées publiquement par les entreprises sont-elles adaptées pour remplir leur devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et protéger de manière efficace les droits humains sur leurs chaînes d'approvisionnement ?

Résumé des résultats

Les entreprises publient bien, dans l'ensemble, des rapports sur les risques en matière de droits humains, mais les informations données ne sont pas suffisamment pertinentes ni liées spécifiquement à leurs chaînes d'approvisionnement.

Une grande partie des 31 entreprises étudiées communiquent certes de manière générale sur les éléments de leur diligence raisonnable, mais seules 8 d'entre elles présentent des informations précises sur les risques spécifiques aux différents pays producteurs et sur ceux liés à leurs pratiques d'achat. Pour la grande majorité des entreprises, les informations publiées sur les risques sont lacunaires. Soit les risques sont insuffisamment liés à la structure et aux pratiques d'achat des entreprises et de leurs chaînes d'approvisionnement, soit des risques importants et très répandus dans l'industrie textile ne sont pas abordés en priorité sans la moindre justification plausible, ou ils ne sont même pas mentionnés dans certains cas.

Le salaire vital n'est pas une priorité.

Seules 2 entreprises font expressément état de l'ampleur et de la gravité du risque d'absence de salaire vital ; 11 ont certes présenté le risque d'absence de salaire vital comme une priorité mais elles n'indiquent rien de concret sur l'ampleur et la gravité du problème ; et 18 n'accordent aucune priorité au salaire vital, d'après l'analyse de leur communication. Cela est problématique car les salaires de misère constituent non seulement une grave violation de droits pratiquement

¹ 3Freunde, Aldi Nord, Aldi Süd, Alma & Lovis, Bierbaum Unternehmensgruppe, Bonprix (Otto Group), Brands Fashion, CharLe, Derbe (K-Sports), Dibella, Engel, Feuervogel, Hakro, Hans Natur, Hess Natur, Hopp, Kaufland, Kaya&Kato, Lidl, Melawear, Miles (Li & Fung), Millitomm, Modespitze Plauen, Phyne, Pos.sei.mo, Rewe, Schweickhardt Moden, Tchibo, Teamdress, Trigema et Vaude.

généralisée, mais ils augmentent aussi le risque d'autres violations du droit du travail (comme les heures de travail excessives) ou des droits humains des employé·e·s et de leur famille (comme la dénutrition). La maigre priorité accordée à la problématique des salaires est également visible dans les mesures communiquées par les entreprises : 5 enseignes seulement donnent des informations pertinentes sur les mesures prises en faveur du salaire vital, selon notre analyse.

La violence fondée sur le genre est occultée.

Seules 3 entreprises communiquent sur l'ampleur et la gravité des risques de violence fondée sur le genre au travail ; 7 mentionnent au moins explicitement le problème ; tandis que les 21 autres ne lui accordent aucune priorité ou ne le mentionnent pas spécifiquement. Dans les faits, les deux tiers des entreprises ne reconnaissent pas la violence fondée sur le genre comme une violation de droits humains. Cette situation est très problématique car l'industrie textile emploie principalement des femmes et la violence fondée sur le genre y est très répandue.

Le fait que ce grave problème ne soit pas traité comme une priorité signifie que les entreprises n'agissent pas activement pour s'attaquer au risque de violence fondée sur le genre dans leurs chaînes d'approvisionnement. Seules quatre enseignes font état de mesures ciblées.

La répression des syndicats n'est pas considérée comme un grand risque.

Seules 2 entreprises font expressément état de l'ampleur et de la gravité du risque d'absence de liberté d'association ; 9 le mentionnent sans entrer dans les détails, mais reconnaissent au moins le risque ; et les 20 autres n'accordent aucune priorité à la liberté d'association et ne reconnaissent pas le risque important y afférent. Seules 9 entreprises communiquent sur les mesures prises pour garantir la liberté syndicale, bien que toutes reconnaissent les normes fondamentales du travail de l'OIT et devraient connaître le rôle central des syndicats pour assurer le respect du droit du travail et des conditions de production sociales.

Les entreprises n'ont que de faibles mécanismes de réclamation.

Nous n'avons trouvé des informations pertinentes sur un mécanisme de réclamation solide que chez 4 entreprises ; 18 mentionnent au moins des éléments rudimentaires de mécanismes de réclamation ; et 9 ne font état d'aucun effort en ce sens. Ces dernières s'appuient parfois en partie sur des initiatives et certificats qui prévoient formellement des mécanismes de réclamation locaux (la plupart du temps au niveau de l'usine), ou elles ne considèrent pas leurs sites de production comme étant dans des pays à risque. Elles ne donnent aucune explication sur ce choix. De nombreuses entreprises ne disposent toujours que de mécanismes de réclamation non systématiques ou totalement insuffisants, comme en témoigne le fait que seules 5 des entreprises analysées présentent des informations pertinentes et détaillées sur des réclamations traitées.

Conclusions et recommandations

Les exigences de publication du label Grüner Knopf sont nettement inférieures à celles du Guide OCDE sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables.

Le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement doit procéder à des adaptations afin d'empêcher que le Grüner Knopf établisse une norme plus faible en matière de comptes rendus et n'exige qu'un devoir superficiel de diligence raisonnable. Les indicateurs du label doivent être renforcés pour répondre au moins aux exigences du Guide OCDE sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure.

Des entreprises ne devraient pas pouvoir être certifiées Grüner Knopf si elles ne remplissent que partiellement les critères ou si leur mise en œuvre n'est annoncée que pour l'avenir.

Le Grüner Knopf est une certification par laquelle le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement garantit que les produits, les conditions de travail et les pratiques commerciales des enseignes remplissent l'intégralité des critères définis dans le standard au moment de l'octroi du label. Des entreprises ne devraient pouvoir obtenir le label qu'à condition qu'elles réagissent avec des mesures ciblées aux risques prioritaires identifiés, et qu'elles communiquent sur les mesures prises pour prévenir ou limiter ces risques. Dans le cadre du processus d'évaluation, il est nécessaire de déterminer si les mesures sont effectivement appropriées pour endiguer les violations et les risques sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement dans une période donnée.

Le Grüner Knopf ne devrait pas faire d'exception pour les produits fabriqués dans l'UE.

Lorsque des entreprises peuvent prouver que leurs produits sont intégralement confectionnés dans l'UE, elles ne sont pas tenues de présenter de preuves supplémentaires pour attester du respect des critères sociaux du label. Or des droits sont également violés en Europe, et le « Made in EU » ne garantit pas de bonnes conditions de travail. Concernant les critères pour les entreprises, le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement estime que chaque entreprise produisant dans l'UE doit « connaître et analyser les risques de production dans les pays membres de l'UE et prendre des mesures efficaces en conséquence ». Or notre recherche montre que les analyses de risques et les mesures communiquées ne sont pas assez spécifiques et sont insuffisantes pour régler les problèmes dans la production au sein de l'UE, dont les salaires de misère.

Les labels produits sont insuffisants pour protéger les droits humains.

Le manuel de vérification du label Grüner Knopf suggère, à travers de nombreux indicateurs, que l'utilisation généralisée de certificats tels que GOTS et Fairtrade ainsi que des « plans d'action corrective » dans le cadre d'audits sociaux constituent déjà des mesures suffisantes de diligence raisonnable en matière de droits humains. Mais cela va à l'encontre du modèle à deux piliers prévoyant une vérification de l'entreprise en plus du produit. Reconnaître des certificats de produits comme preuves suffisantes pour évaluer des entreprises est absurde.

Le Grüner Knopf n'est pas un bon modèle de réglementation des chaînes d'approvisionnement.

Quand des entreprises communiquent beaucoup, mais uniquement de façon abstraite ou non spécifique, sur les risques et mesures prises sur leurs chaînes d'approvisionnement, elles ne devraient pas bénéficier d'une reconnaissance sous la forme d'une certification étatique, car cela va à l'encontre du principe de diligence raisonnable. Il est par ailleurs problématique que des mesures individuelles de prévention des risques soient uniquement mentionnées, sans préciser dans quelle mesure celles-ci s'appliquent aux chaînes d'approvisionnement et quelle est leur efficacité.

Les critères actuels du Grüner Knopf ne sont pas suffisants pour servir de modèle à une loi sur les chaînes d'approvisionnement en Allemagne, dans l'UE ou ailleurs.

Ce qui est déterminant, ce n'est pas la mention formelle de risques, mesures ou autres aspects spécifiques, mais la pertinence des informations fournies. Celles-ci doivent être spécifiques, actuelles, claires et liées à la structure ainsi qu'à l'ampleur des chaînes d'approvisionnement et de l'entreprise.

Cela fait, par exemple, une différence considérable si une entreprise mène un programme de prévention de la violence fondée sur le genre auprès de ses deux seuls fournisseurs ou si elle fait de même, mais en compte des milliers. Il est également important qu'elle assure un suivi de l'impact

de ce programme et en communique les résultats, plutôt que de se contenter de mentionner son existence sans rendre compte de son impact.

Parmi les exigences de communication, le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement doit indiquer clairement qu'il n'est pas suffisant de mentionner des risques de manière générale. Les entreprises devraient communiquer les risques identifiés de manière exhaustive, spécifique et en lien avec leurs propres activités commerciales et pratiques d'achat ainsi qu'avec la structure de leurs chaînes d'approvisionnement. Le Grüner Knopf doit fixer des objectifs minimaux de transparence sur les chaînes d'approvisionnement. Cela est indispensable pour évaluer si les analyses de risques sont appropriées et pour signaler précisément la présence de risques et de violations de droits humains chez des fournisseurs spécifiques.

Nos recommandations à l'attention du ministère allemand

- Les indicateurs du label Grüner Knopf devraient **être renforcés** afin qu'ils répondent au moins aux exigences du Guide OCDE sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure. Le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement devrait donc mandater une évaluation de la cohérence du label avec le guide de l'OCDE.
- Les **formations et la mission des responsables de contrôle** devraient être adaptées pour que ces personnes vérifient la pertinence des informations publiques dans le contexte de chaque chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.
- Les exigences du Grüner Knopf devraient être **étendues à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement** et ne plus être limitées à des étapes de fabrication telles que « la découpe et la couture » ou « le blanchissage et la coloration » car cela va à l'encontre d'une approche holistique du devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains. Elles doivent aussi concerner les sous-traitant·e·s et les employé·e·s contractuel·le·s ou couturiers et couturières travaillant à domicile.
- Parmi les exigences de communication, le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement doit indiquer clairement que **mentionner des risques de manière générale ne suffit pas**. Les entreprises devraient communiquer les risques identifiés de manière exhaustive, spécifique et en lien avec leurs propres activités commerciales et pratiques d'achat ainsi qu'avec la structure de leurs chaînes d'approvisionnement.
- Les exigences concernant l'**analyse des risques** devraient imposer des analyses systématiques des écarts pour définir l'ampleur et la gravité des risques par pays, au moins en lien avec les problématiques prioritaires.
- Le Grüner Knopf devrait fixer des objectifs minimaux de **transparence sur les chaînes d'approvisionnement**. Les entreprises devraient au moins publier les noms, adresses, maisonnière, types de produits fabriqués et nombre d'employé·e·s.
- Des entreprises ne devraient pouvoir obtenir le label qu'à condition qu'elles réagissent avec des **mesures** ciblées aux risques qu'elles estiment prioritaires, et qu'elles communiquent sur les démarches qu'elles entreprennent pour prévenir ou limiter ces risques. Des projets modèles ne constituent pas à eux seuls des mesures suffisantes. L'impact des mesures déjà prises doit également être analysé dans le cadre des audits de suivi.
- Les audits du label Grüner Knopf ne devraient **pas considérer les certificats de produits comme preuves** du respect des critères de l'entreprise car cela pousse à l'absurde le modèle à

deux piliers. L'audit des entreprises doit plutôt contrôler la mise en œuvre de mesures contre les risques considérés comme prioritaires.

- ➔ Le ministère allemand de la Coopération économique et du Développement devrait exiger des entreprises qu'elles communiquent publiquement et en toute transparence comment elles définissent leurs **pratiques d'achat**, et plus particulièrement comment elles fixent leurs prix, pour réduire les risques de violations de droits humains sur leurs chaînes d'approvisionnement.
- ➔ Les critères concernant les **mécanismes de réclamation** devraient clairement indiquer que les mécanismes mis en place au niveau de l'entreprise devraient au moins correspondre aux exigences de qualité du guide de l'OCDE (légitimes, accessibles, prévisibles, équitables, transparents et garantissant un dialogue ouvert). Les comptes rendus publics des entreprises à ce sujet doivent permettre de comprendre la façon dont les exigences de qualité sont respectées ainsi que la fonction des mécanismes de réclamation.

D'autres conclusions et recommandations sont présentées dans le rapport complet (uniquement disponible en allemand) : publiceye.ch/fr/gruener-knopf